

1. Généralités

Les présentes conditions générales de vente des prestations de LGEV Sàrl (« CGV ») règlent les droits et les devoirs réciproques entre LGEV Sàrl (ci-après « LGEV ») et ses clients (ci-après « Le Client »).

Seul Le Client a le droit de bénéficier des services de LGEV. Toute autre utilisation ou revente de ses services en faveur d'un tiers est interdite. Demeurent réservées les conditions particulières figurant sur le contrat de vente de certaines prestations ou services fournis par LGEV.

Par « Les Fermetures » nous entendons ici les périodes durant lesquelles LGEV ferme ses bureaux (fermetures du bureau annoncées, week-ends et jours fériés officiels du canton de Vaud).

2. Étendue des prestations

L'étendue des prestations fournies par LGEV est définie sur le contrat de vente des dites prestations et/ou sur notre site internet <https://www.lgev.ch>, ses alias et sous-domaines.

Toutefois, pour les prestations ci-dessous, les règles générales suivantes seront appliquées.

A : Développement (Forfait / Devis / Maintenance)

Par développement, nous entendons les prestations de conception de logiciels / services web, d'installation IT, d'installation de télécommunication, etc...

LGEV s'efforcera de concevoir les produits en respectant au maximum les standards et protocoles usuels.

LGEV ne peut être tenu responsable d'un dysfonctionnement ou du mauvais affichage d'un produit si le problème est local et propre au matériel du Client. Par exemple, dans le cas de virus / malware, la non mise à jour de son matériel et de ses logiciels, etc...

Tous problèmes postérieurs (techniques, juridiques, etc..) à la période de garantie sont à la charge du Client qui en assumera la responsabilité.

B : Prestations de télécommunication (Abonnement) :

LGEV ne peut être tenu responsable des défauts provenant d'autres prestataires.

LGEV fournira des recommandations quant à la bonne utilisation des prestations,

LGEV ne pourra être tenu pour responsable de tout défaut en cas de non-respect des dites recommandations.

LGEV ne fournit aucun service anonyme, un tracé des activités du Client est conservé et fourni à la justice en cas de nécessité.

Le Client reste responsable de ses actes.

C : Maintenance, migration et autres prestations :

A la demande de LGEV, Le Client lui fournira les accès (serveurs, utilisateurs, mots de passe, etc..), afin d'effectuer les travaux demandés.

LGEV ne pourra en aucun cas être tenu pour responsable en cas de dégâts ou défauts.

Voir également : Art. 6. « Contenu ».

D : Vente de matériel

Le matériel est garanti 2 ans à compter de la date de facturation.

En cas de modification logicielle ou matérielle par une personne tierce à LGEV ou l'un de ses partenaires, la garantie est annulée.

Chaque appareil est étiqueté et référencé dans une base de connaissances par LGEV. En cas d'absence de numéro de référence ou de numéro de série LGEV, le matériel ne peut être ni repris ni échangé ni remboursé et la garantie sera annulée.

En cas de défaut, Le Client s'engage à l'annoncer dans les plus brefs délais en présentant la facture liée à l'appareil en défaut.

LGEV ne peut être tenu pour responsable en cas de mauvaise utilisation du matériel ou tout défaut résultant d'une mauvaise utilisation de ce dernier.

LGEV ne peut être tenu pour responsable en cas d'intrusion par un tiers ou en cas de piratage du matériel vendu, ainsi que sur les défauts résultant du piratage.

E : Consulting : Formation / Audit / Conseils

Le Client reste responsable de ses actes. LGEV ne saurait être tenu pour responsable de tout dommage que pourrait subir Le Client, bien qu'il ait suivi une formation.

LGEV en qualité de consultant, fourni au Client, une liste (non exhaustive) de recommandations, que Le Client reste libre de suivre ou d'ignorer, à ses propres risques.

Si nécessaire, LGEV demandera des accès (mots de passe, codes sources, etc..) afin de pouvoir effectuer l'audit ou établir un devis. LGEV mettra tout en œuvre pour conserver ces données confidentielles.

Formation :

L'absence à une formation ne donne pas droit à un remboursement. Dans la mesure du possible une nouvelle date sera proposée. Des frais administratifs peuvent être demandés.

Tout rendez-vous annulé moins de 48h à l'avance, sera intégralement facturé.

F: Installation de matériel tiers

LGEV installera au nom du Client, le matériel tiers qu'il aura acquis. LGEV s'efforcera de suivre les recommandations du constructeur et les choix du Client (par exemple sur l'emplacement des éléments de domotique, tel qu'une caméra, une alarme, tout élément devant être fixé à un mur, etc...). Dans tous les cas, LGEV ne pourra être tenu pour responsable de tout défaut survenant durant ou après son intervention. Le matériel fourni par Le Client devra être en conformité avec son lieu d'utilisation (par exemple, le matériel électrique doit être certifié, l'exploitation de vidéo surveillance conforme aux règles et les lois respectant la vie privée).

L'exploitation du matériel installé par LGEV reste sous la responsabilité du Client.

G : Toutes prestations confondues

Les travaux supplémentaires demandés par Le Client, non définis par le devis et le contrat feront l'objet d'un devis et/ou d'une offre et/ou d'une clause annexe au présent contrat. Ils seront exécutés après accord des deux parties sur toutes les modalités, y compris les modalités de paiement.

Un échange d'e-mails faisant foi.

Le rétablissement de services, suite à une erreur d'utilisation de la part du Client, sera facturé aux tarifs horaire d'intervention (a) pour les clients ne possédant pas de carnets d'heures.

Un supplément de « N x2 » sera appliqué, s'il doit être exécuté en urgence et/ou en dehors des heures de bureau (Lu-Ve : 08h00 - 17h00), « N x2.5 » entre 17h00 et 21h00 et « N x3 » entre 21h00 et 08h00, durant Les fermetures, week-ends et jours fériés officiels du canton de Vaud. Par "urgence", nous entendons toutes demandes devant être réalisées immédiatement (non agendées), incluant par exemple : Intervention / dépannage / support, etc... , déplacement / entrevue / réunion / conférence (y compris téléphonique), demande par téléphone et/ou messagerie, etc... (liste non exhaustive). Pour les clients sans SLA 24/7, un supplément de 4 unités sera facturé par intervention. Dans le cas des demandes par e-mail, la notion d'« Urgence » sera appliquée si l'e-mail est identifié comme telle.

Des frais de déplacement peuvent y être ajoutés d'après le tableau de tarification des frais de déplacement pour les prestations de dépannage.

LGEV fournira des recommandations quant à la bonne utilisation des prestations.

Le Client validera et testera le travail exécuté par LGEV avant la mise en service et LGEV ne pourra être tenu pour responsable en cas de défauts et/ou dommages survenant après la validation du Client.

LGEV ne pourra être tenu pour responsable de tout défaut et/ou dommage en cas de non-respect des dites recommandations.

Tout rendez-vous sera facturé selon le tarif défini par la prestation ou le devis, sauf si la prestation inclut une durée de rendez-vous défini dans le but de discuter avec Le Client d'un nouveau projet en vue de l'établissement d'un devis (par exemple dans le cas de l'installation de matériel).

LGEV se réserve le droit de facturer les heures et/ou rendez-vous supplémentaires conformément à son tarif de consultant.

LGEV se réserve le droit de fermer ses bureaux, SAV, service de support à hauteur de 35 jours/an hors week-end (sa-di) et jours fériés (Les Fermetures).

Le Client reste responsable de ses actes.

En aucun cas LGEV ne pourrait être tenu responsable d'un quelconque dommage direct ou indirect causé avant, durant et/ou après sa prestation de services.

3. Prix

Tous les prix sont exprimés hors taxes et en francs suisses (CHF).

Pour les prestations de type "Abonnement" ou "renouvellement", d'éventuelles modifications de prix seront communiquées au client au plus vite mais elles ne seront répercutées que sur la facture suivante, notamment en cas d'inflation.

4. Modalités de paiement, devis et livraison

Modalités de paiement :

Les modalités de paiement suivantes sont appliquées :

- Pour tous travaux/prestations inférieurs à CHF 5'000.00 (cinq milles), le paiement s'effectue par avance, en totalité.
- Pour tous travaux supérieurs à CHF 5'000.00 (cinq milles), un acompte de 50% est demandé et doit être versé avant la date dite de commencement de développement.

Le solde se règle une fois les travaux terminés, conformément aux devis et/ou aux modifications supplémentaires. En cas de modifications en cours, les frais générés devront être payés intégralement avant la livraison.

Les prestations de type "urgentes" ou "prioritaires" requièrent une tarification spéciale, annoncée au Client dans les plus brefs délais et versée par avance ou avec arrangement entre LGEV et Le Client. Un e-mail faisant foi.

Pour les prestations de type "Abonnement", le paiement s'effectue à l'avance par période de 3 mois, 6 mois ou annuellement d'après le contrat.

Le paiement de matériel s'effectue entièrement et par avance et fera office de confirmation de commande.

Certaines prestations requièrent des conditions de paiement spéciales, celles-ci sont précisées sur le contrat de la dite prestation.

En aucun cas LGEV n'effectuera de remboursement.

Devis :

Les devis ne constituent qu'une estimation. LGEV s'efforce de les évaluer au plus près et s'engage à avertir Le Client à l'avance en cas de dépassement excédant 15%.

Livraison :

LGEV ne livrera le travail qu'une fois le paiement effectué en totalité et toutes les factures ouvertes du Client payées.

Le contrat peut préciser une date de livraison. Cette date est indicative et variera en fonction des conditions suivantes :

- En cas de retard de paiement.
- En cas de retard sur des documents, renseignements, etc... que Le Client doit fournir.
- En cas de modification n'étant pas incluses dans le devis.
- En cas d'imprévu (entre autres techniques).
- Tout autre retard n'étant pas du ressort de LGEV.

Un retard de livraison ne donne droit à aucune compensation d'aucune sorte.

5. Facturation

LGEV fera parvenir des factures au client par e-mail.

Une facture peut être envoyée par courrier postal sur demande du client, sur laquelle des frais de facturation seront perçus.

Les factures envoyées par courrier postal, ainsi que les rappels seront facturés CHF 20.00 (vingt)/document.

Les factures payées au guichet seront majorées de CHF 5.00. Aucune majoration n'est appliquée si les factures sont payées via e-banking.

Le Client s'engage à payer toutes les factures que LGEV lui fera parvenir dans les délais indiqués.

En cas d'annulation de contrat après le délai imparti, LGEV se réserve le droit de facturer un forfait de CHF 150.00 (cent-cinquante) pour frais administratif.

Si une prestation est en cours de conception par LGEV, le travail sera facturé pro-rata temporis.

Si LGEV a avancé des frais, les frais seront dus intégralement par Le Client.

En cas de non-paiement, LGEV suspendra la/les prestation(s) et CHF 40.00 (quarante) de frais de remise en service seront perçus par prestation.

LGEV se réserve le droit de suspendre toutes les prestations du Client, y compris celles ne faisant pas de défaut de paiement.

Les contrats et les factures équivalent à une reconnaissance de dette au sens de l'art. 82 LP.

LGEV se réserve le droit de transmettre les factures impayées (incluant les coordonnées du Client) à un institut de recouvrement ou à l'office des poursuites.

Des frais supplémentaires peuvent être facturés et des intérêts appliqués dès le 1^{er} rappel.

6. Contenu

Le Client supporte entièrement et indéfiniment la responsabilité relative au contenu qu'il publie ou que LGEV publie pour lui. (charte(s) graphique(s), texte(s), image(s), logo(s), font(s) (police(s) de caractères), fichier(s), son(s) et vidéo(s), élément(s) graphique(s) etc...).

Le Client s'engage à respecter les lois en vigueur. Il proscribit notamment tout contenu à caractère érotique, pornographique, incitation à la haine, au racisme, etc... ou contraire à la morale publique.

Le Client communiquera à LGEV, les documents nécessaires à la réalisation ou à la mise à jour de son projet sous format informatique. Le Client peut demander la correction des documents rédigés par LGEV (orthographe, fautes de frappe, mise en page, etc...) à tout moment par e-mail, à l'adresse de support.

Les corrections seront réalisées sous les conditions suivantes :

- Gratuitement durant la période de garantie.
- Gratuitement durant les 24h00, qui suivent la publication en cas de contrat de maintenance.
- Facturées au tarif horaire d'intervention (a) pour tout autre cas.

Le Client peut demander la correction des documents rédigés par lui-même (orthographe, fautes de frappe, mise en page, etc...). Cette prestation sera facturée et précédée d'une offre annexe au contrat.

7. Mots de passe

Pour certaines prestations, Le Client reçoit de la part de LGEV un nom d'utilisateur, ainsi qu'un mot de passe. Le Client s'engage à les conserver précieusement et à ne pas les communiquer à des tiers. LGEV demandera au client son nom d'utilisateur et des informations personnelles lors de toute communication, ceci à des fins d'authentification.

Le Client pourra établir une liste de personnes autorisées à traiter ses affaires (renseignements, mises à jour, support, demandes, etc...) Ceci sous la forme d'une procuration.

8. Données, protections et traitement

LGEV met tout en œuvre, afin de protéger les données de ses clients à la fois contre des pertes accidentelles et des intrusions de tiers, dans la limite de ses possibilités.

Toutefois, LGEV ne pourra en aucun cas être tenu responsable d'une quelconque perte de données.

Principalement les cas suivants sont à distinguer :

- Erreur de manipulation du Client.
- Exploit(s) de faille(s) de sécurité(s).
- Tout autre cas.

Sauf mention contraire, les services d'hébergement n'incluent aucune prestation de sauvegarde de données.

Lorsque cela est spécifié sur le contrat de vente, LGEV effectuera des sauvegardes des données du Client. Néanmoins, LGEV ne prend aucune responsabilité quant à la fiabilité des dites sauvegardes.

Les restaurations seront facturées selon le tarif en vigueur.

LGEV applique les dispositions du droit suisse en matière de protection des données (LPD). LGEV traite les données pour la bonne exécution de ses services et leurs facturation et ne les utilise pas à des fins de marketing (p. ex. études de marché, établissement de profils de clients) et de suivi et/ou de documentation de relations existantes et futures. Les données sont conservées tant sur support papier que sous forme électronique. Les données devenues inutiles sont supprimées pour autant que la loi l'autorise. Si l'exécution du contrat l'exige, LGEV est en droit de solliciter des informations à des tierces parties prenantes. Ces renseignements peuvent également contenir des données personnelles sensibles. En contrepartie et en acceptant les présentes CGV Le Client consent expressément à la collecte, au traitement et à la conservation de ses données personnelles strictement nécessaires à la gestion du / des dossiers et la fourniture de la prestation.

9. Droits d'auteur

Le Client conserve la totalité des droits sur son travail. Toutefois, les moyens informatiques actuels ne permettant pas de protéger Le Client contre les copies illicites de ses œuvres, Le Client reconnaît explicitement que LGEV ne pourra en aucun cas être tenu responsable de quelque spoliation, manque à gagner ou autre dommage subi de ce fait.

Le Client doit s'assurer qu'il dispose des droits nécessaires avant de publier tout contenu.

LGEV reste propriétaire du contenu qu'il développe, ceci implique, tout fichier, image, programme, librairie, classe, script, etc... fourni au Client, sauf mention contraire indiquée sur le contrat.

Il ne peut, en aucun cas, les (documents cités ci-dessus) redistribuer, les revendre et/ou les réutiliser dans le cadre d'une autre application ou projet ou sous toute autre forme sans un accord préalable.

Le Client ne peut en aucun cas les utiliser sur une infrastructure tierce que celle sur laquelle LGEV les a installés/déposés.

Seul LGEV est en droit de télécharger / ouvrir / modifier / éditer / copier lesdits fichiers, sauf mention contraire sur le contrat de développement.

Le Client peut demander le rachat du code source. Une offre de vente sera établie par LGEV.

LGEV se réserve le droit de faire figurer son nom / lien / logo / marque sur les documents qu'il produit.

10. Garantie

Pour les prestations de consulting, de dépannage et d'installation, la signature du bon de sortie valide le bon fonctionnement des services fournis par LGEV.

Tout problème postérieur à la sortie du technicien ou du consultant ne sera pas couvert par la garantie.

La garantie pour les travaux (développement) entrepris par LGEV est de 1 (un) mois, dès la date de livraison des travaux. Cette période peut être redéfinie sur le contrat. La garantie est propre à chaque contrat tant sur la forme que la durée.

Durant ce délai, LGEV corrigera gratuitement tous les défauts lui étant directement imputables dans les plus brefs délais et durant les jours ouvrables.

Par défaut, on entend toute prestation non-conforme aux spécifications décrites sur l'offre ou sur la confirmation de commande.

Sont exclus de cette garantie tous les problèmes résultant d'un manque de formation ou d'une mauvaise manipulation de la part du Client. Seule la version originale de la prestation fournie en date de livraison du produit est sauvegardée par LGEV et couverte par la garantie.

L'indisponibilité du Client ne prolonge pas le délai de garantie.

Sont également exclus de la garantie, tout problème résultant de logiciels, outils, services et matériel tiers, non-développés ou fournis par LGEV ou l'utilisation de logiciel obsolète et non maintenu à jour. Par exemple, compatibilité avec une nouvelle version d'un langage interprété, l'utilisation d'un ancien navigateur ou système d'exploitation ou l'installation d'appareils fournis par Le Client et installés en son nom par LGEV.

Les mises à jour d'applicatif ne sont pas incluses dans la garantie. L'ajout ou la modification de fonctions ne prolonge pas la garantie.

De même, LGEV ne fournit aucune garantie quant à la qualité de la connexion entre le réseau de LGEV et des réseaux tiers. L'engagement de LGEV pour remédier aux problèmes sous garantie est limité aux jours et heures ouvrables en vigueur.

Tout problème hors garantie sera, à la demande du Client, corrigé à ses frais, selon le tarif en vigueur.

Toute modification ou accès effectué par une personne tierce à LGEV annule l'intégralité de la garantie. Des frais de remise en service ou de restauration seront facturés.

Il en est de même pour les pannes dues à une infections et/ou une intrusion de systèmes informatiques.

Tout problème lié à une prestation n'étant plus sous garantie est à la charge du client.

Tout problème lié à des problèmes de droits/propriétés intellectuelles, de contenus, techniques, informatiques, d'interconnexion, de maintenance, etc... reste à la charge du Client,

Aucun remboursement ni réduction de prix ne seront couverts par la garantie. Seul un droit à une réparation sera appliqué.

Le matériel (hardware) ou logiciel non-développé par LGEV est garanti par le fournisseur du produit. La date de livraison ou de facturation par le fournisseur (selon les conditions du fournisseur) faisant foi.

11. Durée du contrat et résiliation

Sans mentions spéciales dans le contrat, pour toutes les prestations de type "Abonnement", les contrats ont une durée d'un an et sont reconduits tacitement d'année en année.

Les contrats établis en ligne depuis notre site internet lors de commande de produits sont validés et reconnus comme "signés électroniquement" lorsqu'un ou plusieurs des cas suivants sont appliqués :

- Lors du paiement de la première année d'abonnement.
- Lors d'une authentification par téléphone ou SMS.
- Lors d'une authentification par carte de crédit / bancaire
- Signature électronique de document en ligne.
- Lors de toutes autres méthodes d'authentification.

La résiliation peut s'effectuer par les deux parties par courrier recommandé moyennant un préavis de 6 (six) mois avant le terme du contrat. Les frais générés suite à la résiliation seront entièrement à la charge du Client.

Une résiliation anticipée de la part du Client est possible en tout temps, moyennant un courrier avec indication précise du jour de désactivation du contrat souhaité.

Cette résiliation n'entraîne aucun remboursement

et les factures dues le restent dans leur intégralité.

Une résiliation anticipée de la part de LGEV est possible lorsqu'une des clauses de ce contrat n'est pas ou plus respectée, et ceci sans préavis, sans dédommagement et sans récupération de données par Le Client ou autre arrangement spécifique.

LGEV se réserve le droit de suspendre toutes ses prestations avec effet immédiat et aux frais du Client notamment dans les cas suivants:

- Si Le Client n'honore pas les factures que LGEV lui adresse dans les délais convenus, pour toutes prestations confondues.
- Si Le Client ne respecte pas une ou plusieurs des conditions figurant dans ce document.

LGEV se réserve le droit de résilier le contrat avec effet immédiat si l'un de ces partenaires ou prestataires venaient à ne plus pouvoir lui fournir les ressources nécessaires au bon fonctionnement de la prestation et ce sans dédommagement d'aucune sorte.

12. Responsabilité

Le Client est seul responsable de protéger ses installations informatiques, ainsi que ses données personnelles et confidentielles pour accéder aux prestations fournies par LGEV.

Le Client peut être rendu responsable de tout dommage qu'il cause par une mauvaise utilisation des moyens informatiques mis à sa disposition.

LGEV ne pourra en aucun cas être tenu responsable d'un quelconque dommage direct ou indirect résultant de l'utilisation de ses services, prestations, produits, etc...

LGEV ne pourra être rendu responsable de la perte de données, d'informations, chiffres d'affaire ou toute autre perte, en cas de piratage des comptes des utilisateurs ou de son infrastructure.

Le Client assumera les frais de reconstruction et de remise en état des services fournis par LGEV en cas d'attaque ciblée, visant Le Client.

13. Support / service après-vente

LGEV ne fournit aucun support téléphonique ou via messagerie.

LGEV fournit un support utilisateur par e-mail, réservé à ses clients. Le support est fourni dans la limite de garantie ou d'après le contrat de support établi.

Sans contrat de support ou de carnet d'heures, les « conditions et tarifications de LGEV Sàrl support & maintenance hors carnet d'heures » s'appliquent.

LGEV Sàrl ne fournit aucune prestation de support téléphonique ou messagerie (hors e-mail). En cas de demande par téléphone/messagerie, la tarification "urgente" s'applique.

LGEV se réserve le droit de facturer au Client les demandes de support par téléphone/messagerie, ainsi que toute demande n'étant pas de la responsabilité du bon fonctionnement de ses services/infrastructures ou par manque de formation du Client.

14. Confidentialité

Chacune des deux parties s'engage en son nom, ainsi qu'en celui de ses collaborateurs à considérer comme confidentiels, pendant et après la durée du contrat, tout document (textes, e-mails, courriers, etc...) transmis et conversations échangées entre les deux parties, et à ne pas les utiliser en dehors du cadre du présent contrat.

Tout document fourni par LGEV est confidentiel et ne peut être transmis à des tiers, notamment les devis et supports de formation.

En cas de vente d'une ou plusieurs parties de ses activités, LGEV se réserve le droit de transmettre son fichier clients au nouvel acquéreur.

Notre politique de confidentialité et de protection des données (b) fait partie intégrante des présentes CGV.

15. Disposition finales

Les jours ouvrables et heures de bureau sont définis comme suit :
Du lundi au vendredi (lu-ve) de 08h00 à 17h00.

Le soir est défini par la tranche horaire de 17h00 à 21h00, du lundi au vendredi.

Les week-ends sont définis comme étant :
samedi et dimanche (sa-di)

Les Fermetures comprennent la tranche horaire de 21h00 à 08h00, les week-ends, les jours fériés officiels du canton de Vaud, ainsi que les fermetures annoncées par LGEV.

Sont considérés fériés, les dimanches et jours fériés officiels du canton de Vaud, ainsi que Les Fermetures.

LGEV se réserve le droit de modifier ses conditions générales en tout temps. Seules les versions électroniques des présentes conditions générales de vente disponibles sur le site internet de LGEV à l'adresse <https://www.lgev.ch/documents> font foi.

Le renouvellement et/ou l'achat de prestations, appliquent automatiquement la dernière version des conditions générales de vente pour toutes les prestations qui lient LGEV et Le Client, y compris les prestations antérieures au présent document.

Chacune des deux parties est en droit de résilier cet accord dans les 7 (sept) jours, après sa signature. Cette clause n'est pas applicable pour les prestations urgentes, de télécommunication ou si le travail a déjà été exécuté par LGEV.

Si l'une des clauses figurant dans ces conditions générales devait s'avérer être nulle, elle sera réputée non-écrite mais n'entraînera pas la nullité des autres clauses.

Sans mentions spéciales dans le contrat, seules les clauses des conditions générales de vente sont applicables.

En cas de non-respect de ces conditions générales de vente (CGV), LGEV se réserve le droit de se retourner juridiquement et financièrement contre Le Client et facturera au Client, l'intégralité des frais qu'auront générés le non-respect des clauses ci-dessus. Les rapports entre LGEV et Le Client sont exclusivement régis par le droit suisse.

Les tribunaux vaudois sont seuls compétents pour traiter des litiges. Le for juridique est à Arzier-Le Muids.

16. Références

Les documents sont disponibles à l'adresse :
<https://www.lgev.ch/documents>

(a). Tarifs horaire d'intervention
Voir : *Conditions et tarifications de LGEV Sàrl intervention / installation / dépannage*

(b). Voir : *politique de confidentialité et de protection des données*